

LE ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

BUREAU DU JOURNAL.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus chez M. FARINE, imprimeur du Journal, rue Nationale, 70, (AFFRANCHIR).

Annonces, 25 c.; Réclames, 50 c. la ligne.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Roanne 1 an, 14 f. — 6 mois, 8 f.
Département 16 — 9
Hors le Département 18 —

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

ROANNE, 8 JUILLET.

BANQUET DE LA FRATERNITÉ A ROANNE.

Le banquet annoncé pour dimanche dernier 9 juillet, a eu lieu selon le programme, sur la promenade du Phénix. Cette fête de famille a réuni près de 2,000 gardes nationaux tant de la ville de Roanne que des communes de l'arrondissement, qui y étaient presque toutes représentées.

Les officiers, sous-officiers et un certain nombre de soldats de la garnison avaient été invités.

Le préfet de la Loire, M. Sain, était venu exprès à Roanne pour participer à ce banquet de la fraternité, dont le souvenir vivra long-temps dans le cœur de nos concitoyens.

Chaque convive avait pris place à l'une des seize tables rangées dans les huit allées qui aboutissent au rond-point de la Promenade, suivant le n° qui lui était échu à l'entrée de la barrière.

Tout s'est passé avec le plus grand ordre et l'accord le plus touchant. M. Sain a improvisé une vive et chaleureuse allocution; il a dit dans un généreux élan tout ce qu'était et devait être notre belle et jeune République. Ses paroles ont été profondément senties; elles ont excité les cris enthousiastes de *Vive la République, vive M. le Préfet.*

Voici les toasts que nous avons pu recueillir, et qui ont été couverts par les cris mille fois répétés de *vive la République, vive la France, vive l'Armée et vive la Garde nationale de Paris.*

M. Barge, maire de Roanne :

A la France! à notre glorieuse et belle France; et quand je dis à France, je dis à la République, car elles sont désormais inséparables.

Oui, à la France; que toujours, que partout et quels que soient les événements, elle soit notre idole; qu'à ce nom chéri tous les partis se rallient, et que l'étranger le sache bien, si dans une sainte et juste indignation elle a brisé le sceptre des rois, elle n'a pas abdiqué son titre de reine du monde, et cette royauté, elle saura la faire respecter.

M. Du Marais, commandant de la Garde nationale de Roanne :

A l'union des Gardes nationales pour la défense de l'ordre et de la liberté!

C'est le désir de voir fraterniser ensemble toutes les Gardes nationales de l'arrondissement qui nous a donné l'idée de ce banquet, auquel nous sommes heureux que notre préfet ait bien voulu s'associer.

La brave garde nationale de Charlieu nous avait déjà convié à une semblable réunion qui a été signalée par la plus franche cordialité. Aucun sentiment pénible n'en altéra la joie; il n'en est pas de même aujourd'hui, nos cœurs saignent encore au souvenir de l'épouvantable attentat qui vient de faire couler le

sang de tant de généreux citoyens, morts pour la défense de la société et de la souveraineté nationale.

Mais c'est une raison de plus de resserrer les liens qui nous unissent, de manifester hautement notre ferme résolution d'assurer l'ordre public et la liberté de tous, de défendre la famille et la propriété, ces premiers besoins de l'homme et de la civilisation.

C'est aux tendances contraires que sont dus les maux qui affligent notre belle France. Le gouvernement républicain n'avait soulevé aucune opposition, ni au-dedans, ni au-dehors; aucune grande calamité ne pesait sur nous; partout règne l'abondance des choses nécessaires à la vie. D'où vient donc qu'un malaise si grave et si général s'est fait sentir.

C'est qu'après cette dernière révolution, il est devenu évident qu'une faction puissante tendait à s'emparer de tous les pouvoirs; c'est qu'on a reconnu qu'à l'aide de théories et d'espérances trompeuses on poussait des hommes abusés à bouleverser l'ordre social; c'est qu'on s'est vu menacé de l'anarchie et du despotisme de la rue, le plus funeste et le plus insupportable de tous.

Alors, au lieu du bien-être dont on se flattait, partout on a vu naître ou s'accroître la misère et la souffrance, et le sang a ruisselé dans la capitale!... Que du moins cette terrible leçon ne soit pas perdue pour nous; que les amis de l'ordre et de la vraie liberté resserrant leurs rangs; que les élections et le gouvernement n'appellent plus au pouvoir que des hommes capables et d'une moralité éprouvée; qu'au lieu de répandre des semences de haine et de défiance on inspire à tous des sentiments de concorde et de véritable fraternité. Ce sont là les meilleurs moyens de faire renaitre la confiance et le bien-être; qu'on se le persuade bien, dans l'ordre social comme dans l'ordre physique, ce n'est que par l'action progressive et régulière du temps que s'opère le bien. Les orages et les volcans ne produisent que ruines et destruction.

C'est à la Garde nationale surtout qu'est confiée la sainte mission de maintenir l'ordre et le mouvement régulier de la société. Promettons tous de remplir ce devoir avec courage, comme vient de le faire l'intépide et généreuse Garde nationale de Paris, et disons comme elle: *Vive la République, mais une République honnête et régulière*, la seule qui puisse rendre à notre patrie des jours de gloire et de prospérité.

M. le Commandant du 15^e léger :

Citoyens,

Au nom de l'Armée je porte un toast à *la garde nationale, à l'union de la garde nationale et de l'Armée.*

Grâce à Dieu, citoyens, ce vœu n'est pas une vaine formule. Il est accompli depuis long-temps. La preuve évidente éclate dans cette fête fraternelle où la main du garde national presse la main du soldat, où leurs cœurs palpitent des mêmes émotions! Vous nous en donnez encore une preuve qui vivra long-temps dans nos cœurs, gardes nationaux de Roanne, lorsque naguères vous entouriez unanimement le cercueil d'un de nos frères. Merci de ces nobles et touchants témoignages des sentiments de fraternité que nous vous rendons avec usure.

Issues l'une et l'autre du sein du peuple, la garde nationale et l'Armée comprennent dans leurs rangs, sous des institutions républicaines, le peuple tout entier. Elles sont le peuple, le peuple armé pour l'accomplissement d'une grande mission patriotique: défendre le territoire sacré de la patrie, soutenir sa gloire au dehors, assurer à l'intérieur l'ordre nécessaire au développement de toutes les libertés légitimes, de tous les progrès réels.

C'est dans cette communauté d'origine, de devoirs, de sentiments patriotiques que prend sa source l'harmonie entre la garde nationale et l'Armée. C'est là qu'elles ont toujours puisé

une noble et réciproque confiance. C'est là qu'elles ont trouvé la force d'accomplir ensemble de douloureux devoirs.

Qu'elle vive donc dans toute la République, au jour de l'épreuve comme au jour du banquet, cette entente fraternelle! Qu'elle vive parmi nous afin *qu'elle soit toujours la force comme elle est le droit.* Oui, citoyens, elle vivra, nous le jurons au nom de la sainte fraternité, au nom du salut public, au nom de la République et au nom de la société que cette union a déjà sauvées. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, elles étaient encore menacées, elle vivrait pour les sauver encore!

Vive la République, vive la garde nationale!

ACTES OFFICIELS.

— Le président du conseil chargé du pouvoir exécutif, de l'avis du conseil des ministres, arrête :

Le citoyen Vauvabelle est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement du citoyen Carnot, dont la démission est acceptée.

Paris, 5 juillet 1848.

Le président du conseil, CAVAINAC.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets des départements la circulaire suivante:

Paris, 6 juillet 1848.

Citoyen préfet,

Les embarras légués à la République par les régimes antérieurs, ajoutent à la tâche du ministère de l'agriculture et du commerce des devoirs nouveaux. Mon administration continuera ses soins, ses travaux, ses études dans le sens le plus favorable au progrès agricole, au perfectionnement industriel, à l'extension de nos relations commerciales. En même temps, l'expérience du passé, si douloureusement constatée par de récentes catastrophes, sera mise à profit. Le malaise de la situation est vivement senti par tous; tous en ont pu apprécier les causes; elles ne se sont que trop révélées dans des luttes à jamais regrettables.

Assise sur les bases impérieuses de la famille et de la propriété, la République entend garantir à chaque citoyen le libre et complet développement de ses facultés utiles, et, par suite, toutes les chances de bien-être relatif ouvertes au travail et à l'intelligence.

L'agriculture est dévolue aujourd'hui la plus large part dans cette glorieuse mission; c'est à elle de raffermir l'ordre social inébranlable par des doctrines et par des tentatives insensées.

Combattre la force d'attraction qu'exercent les villes sur les campagnes, régulariser le mouvement irrésistible qui enlève à l'industrie agricole et livre à l'industrie manufacturière des forces dont l'exubérance, à un moment donné, se traduit en crises financières et en collisions sanglantes; diriger vers chaque nature de travail la somme proportionnelle d'activité que comporte son importance, au double point de vue du bien de tous et de l'amélioration de chacun, tel est, citoyen préfet, le but que se propose mon département auquel vous êtes appelé à concourir.

Les mesures législatives et administratives combinées pour relever de plus en plus l'honneur du travail agricole, pour garantir le bien-être et la dignité des travailleurs de la campagne, pour ramener ou conserver à des travaux essentiellement moralisateurs, à une existence également éloignée du danger des jouissances factices et des extrémités de la misère, le super-

cette armée s'établissait alors à Bourgoin. Le même jour, la municipalité adresse à ces jeunes soldats, au nom de la population et du corps municipal, une proclamation rédigée dans les termes les plus affectueux, et dans laquelle elle leur faisait ses remerciements et ses adieux. La conquête de la Savoie par l'Armée du midi s'effectua le mois suivant. Dans le même temps, les prussiens étaient chassés de Verdun et de Lonwy et dès le 1^{er} octobre les vieilles bandes prussiennes rompues à la guerre, fuyaient devant les volontaires nationaux de la révolution, mal armés, mal équipés et mal nourris.

Au mois de septembre, l'assemblée électorale du département de Rhône-et-Loire se réunit à Saint-Etienne en Forez pour nommer les députés du département à la Convention nationale. Saint-Etienne avait été choisi de préférence à Lyon pour réunir les électeurs du département, soit à cause des troubles qui avaient lieu à Lyon, soit à cause de l'influence que les contre-révolutionnaires auraient pu exercer sur les élections. Voici les noms des députés à la Convention, nommés par l'assemblée électorale du département de Rhône-et-Loire :

Béraud, Boiron, Chasset, avocat à Villefranche, Cusset, Dubouchet, médecin à Montbrison, Dupuy, avocat et juge-de-peace à Montbrison, Forest, Pournier, Javogues, Lanthenas, Michel, Moulin, Noailly, Patrin, Pointe, Pressavin, Vitet, médecin et maire à Lyon.

La majorité de ces députés, comme dans beaucoup d'autres départements, appartenait au parti Girondin.

La Convention ouvrit ses séances le 21 septembre. Son premier acte fut l'abolition de la royauté. Ce décret fut proclamé à

FEUILLETON DU ROANNAIS.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE ROANNE, SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE.

PAR ALAIN MARET.

(Suite.)

26 juillet. — La municipalité de Roanne adresse la proclamation suivante à ses concitoyens, pour les engager à marcher au secours de la patrie en danger :

Citoyens, la patrie est en danger; il existe une croisade de potentats contre un peuple vainqueur de la féodalité. Des armées formidables se rapprochent de nos frontières, menacent et nos personnes et nos propriétés. Vous avez secoué le joug du despotisme, vous avez conquis votre liberté, et on vient vous présenter les fers que vous avez courageusement brisés. La foi de vos serments vous commande; rappelez-vous la déclaration des droits de l'homme, armez-vous du livre de la constitution; pénétrez-vous de ses sages principes; en faudrait-il davantage pour vous encourager à braver tous les dangers et vous assurer la victoire.

La loi du 8 juillet dernier trace à la France entière les mesures à prendre quand la patrie est en danger. Une proclamation du roi, du même mois, presse tous les citoyens de se rendre au poste où la loi les appelle: les administrateurs, les magistrats, les généraux provoquent de toutes parts le ralliement général autour de l'étendard de la liberté; leur voix est entendue et de toutes parts on s'empresse de voler où le péril menace.

Un généreux dévouement de la part de la jeunesse forme des bataillons; les pères de famille oublient leurs infirmités pour s'occuper du danger commun; ils renoncent à leur appui pour l'offrir à la patrie; n'y aurait-il donc que dans cette ville amie fidèle et modérée de la révolution, où des pères trop faibles, des mères trop idolâtres de leurs enfants osent présenter aux magistrats leurs réclamations contre des engagements que le cri de la raison inspire, que la loi commande, que l'honneur prescrit, que le besoin enfin de la patrie rend urgent.

Citoyens qui vous laissez aller ainsi à l'excès de votre tendresse, vous voulez la liberté et vous provoquez l'esclavage; vous ne portez vos regards que sur votre famille particulière et vous oubliez que la France, dans ce moment plus que jamais, ne doit être qu'une famille de frères; mais vos magistrats vous préviennent qu'ils ne peuvent voir que les maux qui menacent l'état: le moyen d'adoucir les vôtres et d'éloigner ceux qui environnent la France.

Approchez-vous donc, citoyens vertueux qui savez estimer le bien précieux de la liberté, venez présenter l'offrande de vos bras sur l'autel de la patrie; n'oubliez jamais le respect dû à un père et à une mère qui vous adorent, l'amitié que vous devez à une épouse, à des enfants chéris, mais souvenez-vous qu'ils ont comme vous une mère commune. C'est la patrie: et elle est danger!

Venez vous réunir à cette jeunesse qui nous environne; venez fortifier le faisceau qu'elle veut former; montrez à l'Europe entière que vous êtes dignes de la liberté et que les français peuvent se donner des lois, mais jamais en recevoir.

L'appel de la municipalité fut entendu. Le 6 août, cent dix jeunes gens de Roanne partirent pour rejoindre l'armée du midi commandée par le général Montesquiou; le quartier-général de

flu de la population industrielle, sont et seront l'objet de mes préoccupations incessantes.

L'agriculture, fécondée par la science, éclairée par un vaste et puissant système d'enseignement professionnel, attirera enfin le capital et les améliorations qu'il n'appartient qu'à lui de réaliser.

Initiés, par une instruction spéciale, à tous les détails de l'exploitation agricole, à ceux de la plus humble pratique comme à ceux de la donnée scientifique la plus élevée, les propriétaires s'attacheront au sol comme nous voyons les industriels s'attacher à l'établissement manufacturier. Ils en dirigeront la culture, lui appliqueront les procédés les plus intelligents, les moyens les mieux étudiés de fertilisation. L'agriculture, enfin, aura pour organe de ses besoins et de ses vœux des institutions fondées sur le suffrage de tous. Elle offrira désormais aux travailleurs, dans tous les rangs, une carrière utile et honorée.

Toutefois, les véritables et sérieux intérêts de cette magnifique industrie française, source de gloire et de richesse pour notre patrie, ne seront ni méconnus ni négligés.

Une direction mieux calculée sera imprimée à nos institutions commerciales et manufacturières. Une législation nouvelle du contrat d'apprentissage, imposant de sages limites au recrutement de l'armée industrielle, régularisera le mouvement progressif de l'industrie; l'esprit d'association entre ouvriers sera secondé; un ensemble de mesures embrassant tous les faits de la production, viendra donner à l'avenir des travailleurs des gages de sécurité que leur refusent les imprévoyances d'un laisser-aller désormais impossible, parce qu'il ne serait pas mois inhumain qu'impolitique.

En nous plaçant à ce double point de vue, citoyen préfet, en luttant avec énergie et prudence contre l'aveugle entraînement qui dépeuple l'atelier agricole pour encombrer l'atelier industriel, nous préviendrons le retour périodique de ces conflits désastreux dont la société sort victorieuse, il est vrai, mais douloureusement mutilée.

Salut et fraternité.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
TOURRET.

Il est déjà facile de remarquer l'heureux effet produit par les mesures énergiques qui ont été prises depuis les événements de juin pour le rétablissement de la confiance publique. Nous ne croyons pas qu'on doive s'appesantir sur la hausse considérable qu'ont subie les fonds publics depuis quelques jours. L'agiotage peut y avoir contribué; mais on reconnaît cependant que tous les efforts des spéculateurs n'auraient pas pu produire 7 ou 8 p. 0/0 de hausse sur le 5 p. 0/0, si l'on n'avait pas eu confiance dans le nouveau ministère qui a pour chef M. le général Cavaignac. Un journal anglais a fait observer avec raison qu'un des actes qui fait le plus d'honneur à M. le général Cavaignac, c'est d'avoir choisi pour l'aider, dans la tâche qui lui était imposée, les généraux Lamoricière et Bedeau, qu'un esprit moins élevé que le sien aurait pu considérer avec un sentiment de jalousie.

On a remarqué aussi un symptôme qui prouve mieux que la hausse des fonds publics le retour de la confiance.

C'est que dans plusieurs fabriques importantes, les ouvriers se sont présentés pour reprendre leur travail. Les fabricants ont reçu quelques commandes qui leur ont permis de donner de l'ouvrage à une partie de leurs anciens ouvriers.

Tant que l'idée des ateliers nationaux existait, les manufacturiers auraient toujours trouvé de la résistance à faire rentrer leurs ouvriers; maintenant qu'ils sont irrémisiblement dissous, ils se décident à revenir à leurs anciens ateliers. Que nous ayons seulement quinze jours d'une administration ferme, que la tranquillité publique se consolide pendant ce temps, et nous avons l'espoir que toutes les branches de commerce ne tarderont pas à reprendre avec une activité extraordinaire.

CHRONIQUE PARISIENNE.

— La France vient encore de perdre une de ses gloires, une grande illustration militaire, M. le général

Roanne le 2 décembre en présence des autorités et d'un nombreux concours de citoyens qui chantaient la *Marseillaise*; il y eut ensuite des illuminations et danses autour de l'arbre de la liberté, en témoignage, dit le registre municipal, de la joie que les Roannais avaient de vivre sous ses lois et de voir le despotisme renversé et la tyrannie détruite.

Au mois d'octobre, les Autrichiens sont chassés du territoire français; grâce à l'héroïque résistance des Lillois qui, pendant dix jours consécutifs, avaient résisté à un bombardement épouvantable, et vu sans sourciller abattre deux cents de leurs maisons. Au mois de novembre la Belgique est conquise jusqu'à la Meuse. Le 19 novembre la Convention décrète que le peuple français accordera secours et fraternité à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté.

1793.

Pour braver l'ennemi qui menace encore la France, la Convention va jeter dans son camp la tête d'un roi. Le 20 janvier, Louis XVI et condamné à mort. Voici quels furent les votes des députés du département de Rhône-et-Loire.

Pour la mort sans conditions : Dupuy, Dubouchet, Pressavin, Noël Pointe, Cusset, Javogues.

Pour la mort avec sursis jusqu'après le bannissement de tous les Bourbons : Moulin.

Pour la détention avec réserve de la peine de mort et de l'exécution immédiate, si les émigrés ou les étrangers envahissent le territoire : Lanthenas.

Pour la détention et le bannissement à la paix : Chasset, Béraud, Patrin, Forest, Fournier.

Duvivier, dont la blessure n'avait pas d'abord inspiré de vives inquiétudes, est mort samedi matin, à la suite d'une fièvre nerveuse. Le général Duvivier avait eu l'imprudence de monter quatre étages en s'appuyant sur son pied blessé, et une inflammation des plus vives s'était manifestée. Grâce à des secours efficaces, il avait eu quelques jours de mieux, mais une fièvre d'exaltation a bientôt fait désespérer de la vie du général.

Le général Duvivier avait été une des gloires de l'armée d'Afrique. La France perd en lui un brave et un honnête citoyen.

— On dit que les cultes vont être distraits des attributions de M. le ministre de l'instruction publique et seront réunis au département de l'intérieur. On a remarqué, en effet, que l'arrêté qui nomme M. A. Vaulabelle ne parlait pas des cultes.

— Le comité des finances est saisi d'une proposition de M. Jules Favre tendant à déclarer acquis au domaine de l'Etat les biens composant le domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe.

D'après M. Jules Favre, une commission de dix membres nommés par M. le ministre des finances surveillera la liquidation des créances grevant lesdits biens.

Les princes de la maison d'Orléans, propriétaires d'immeubles situés sur le territoire de la République, seront tenus d'en opérer la vente dans le délai de six mois.

Faute par eux de s'être conformés à cette disposition, les immeubles seront vendus à la diligence de l'administration des domaines, pour le prix en être attribué à qui de droit.

— M. Caussidière a présenté une proposition sur la colonisation de l'Algérie. Il demande qu'il soit ouvert au ministère de la guerre un crédit destiné à fonder des établissements agricoles, à exécuter des travaux publics et à construire des maisons à cet effet. Le premier de ces établissements serait à Rassaut, près la ville d'Alger. Il serait concédé gratuitement à chaque famille d'agriculteurs au moins cinq et au plus dix hectares de terres pourvues d'une maison.

M. Caussidière demande, en outre, que, dans l'étendue des territoires civils, il soit perçu un impôt de 10 francs par hectare sur les terres incultes. C'est le produit de cet impôt qui serait consacré à l'établissement des colons qu'on enverrait de France. Le comité de l'Algérie et des colonies est saisi de l'examen de cette proposition.

— M. de Girardin a adressé à plusieurs journaux la note suivante :

« Arrêté sans motif et tenu pendant onze jours au secret sans qu'il existe contre moi l'indice le plus vague, la dénonciation la moins vraisemblable; à peine interrogé pour la forme, relâché enfin aussi irrégulièrement que j'avais été incarcéré, sans qu'une seule pièce m'ait encore fait connaître pourquoi j'ai été privé de ma liberté le 25 juin et pourquoi elle m'a été rendue le 5 juillet, mon premier acte est de protester contre cette séquestration de ma personne et contre la suppression du journal la *Presse*, double attentat à la liberté et à la propriété que je me réserve de discuter dès que pourra reparaitre la *Presse*, dont tout le matériel continue d'être sous les scellés. »

Mercredi soir, 5 juillet 1848.

E. DE GIRARDIN.

— M. l'abbé Cœur s'est chargé de prononcer l'oraison funèbre de Mgr. Affre, archevêque de Paris, à Notre-Dame. M. Cœur, chanoine titulaire de la métropole, était l'ami intime du vénérable prélat.

— Une scène touchante a eu lieu le 5 à l'Assemblée nationale. M. Dubois, juge à Lille, et exécuter des dernières volontés du général Négrier, a amené dans le salon de la Paix le fils du général, encore vêtu de son habit de collégien. Ce jeune homme venait remercier les représentants du Nord qui ont accompagné jusqu'à Lille les restes de son père.

Un représentant ayant demandé au fils du général Négrier pourquoi il ne portait pas encore les épaulettes que la chambre lui avait votées, le jeune homme a répondu qu'il mettrait son habit de lieutenant une fois,

Détention perpétuelle : Michel.

Détention pure et simple : Vitet.

Javogues formule ainsi son vote : « Pour préserver les âmes pusillanimes de l'amour de la tyrannie, je vote pour la mort dans les 24 heures. »

4 avril. — La municipalité de Roanne donne avis aux citoyens amis de la liberté, qu'il s'est formé une société populaire de républicains empressés de coopérer à la liberté de leur pays, où leurs concitoyens seront instruits; et que cette société fera aujourd'hui 4 avril l'ouverture de ses séances publiques qui auront lieu les dimanche, mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine à six heures du soir dans le réfectoire des ci-devant minimes. Les amis de la liberté sont invités à profiter des lumières et des instructions qui leur sont offertes. »

21 avril. — Le conseil général de la commune en permanence, vu la loi du 26 mars dernier concernant des ci-devant nobles et seigneurs non fonctionnaires publics ni employés dans les armées de la république, les prêtres non assermentés, évêques, curés, vicaires... et enfin de toutes les personnes reconnues suspectes, arrête le désarmement des citoyens ci-après domiciliés à Roanne et reconnus suspects par le conseil général de la commune. Suivent les noms inscrits au registre municipal.

9 mai. — « Les autorités de Roanne, pour remplir autant qu'il était en eux les vœux sages et patriotiques de la proclamation des trois corps administratifs réunis en la ville de Lyon à tous leurs concitoyens du département de Rhône-et-Loire, en date du 5 de ce mois, font publier ladite proclamation, après laquelle les au-

torités de Roanne (corps administratifs) se sont rendues au pied de l'arbre de la liberté sous une tente dressée à l'effet d'y recevoir les inscriptions volontaires des citoyens qui se présenteraient pour être soldats révolutionnaires, au désir de ladite proclamation. »

On sait que la pension des jeunes gens admis à l'École militaire, et qui était à la charge de leurs familles, a été supprimée depuis la révolution de février.

La mesure va, dit-on, être prise à l'égard des élèves de l'École navale. Les parents continueront seulement à fournir le trousseau. Cette disposition serait applicable aux élèves qui vont entrer à l'école par suite des examens qui ont lieu en ce moment, et aux élèves de seconde année, pour lesquels on n'aura ainsi qu'un an de pension à payer.

— Le nombre des détenus augmente tous les jours, dans une progression très considérable. Au moment où nous écrivons, il s'élève à 14,000 environ, qui sont distribués dans les forts de Vanves, de Montrouge, d'Ivry, de l'Est, du Mont-Valérien, d'Issy et de Vincennes. D'autres sont encore détenus à l'École Militaire, au Gros-Cailou, à la Caserne de Tournon, à la Conciergerie, à la Préfecture de police et dans les maisons d'arrêt de la Force, de Sainte-Pélagie, des Madelonnettes, ainsi que dans la maison de justice militaire dite de l'Abbaye.

Le fort d'Ivry en contient à lui seul 1,504, et celui de Vanves, 1,003.

— VAR. Dans la nuit de samedi à dimanche, le feu s'est déclaré au port de Toulon dans le magasin de peinture situé au rez-de-chaussée du pavillon Est de la Corderie. C'est à onze heures et demie que le factionnaire placé près de la porte de ce magasin, aperçu les flammes qui déjà embrassaient tout l'intérieur. Il s'est empressé de donner l'alarme; on a sonné la cloche de l'arsenal, le vaisseau amiral a tiré quatre coups de canon, et en quelques minutes la population entière de la ville s'est trouvée sur pied.

La porte de l'arsenal d'abord ouverte pour laisser pénétrer les ouvriers du port et les marins, a dû être fermée bientôt après, dans la crainte qu'une trop grande affluence de monde ne vint gêner la circulation et entraver l'exécution des mesures prises pour combattre l'incendie.

Le vice-amiral préfet maritime, arrivé immédiatement sur les lieux du sinistre, a dirigé avec son sang-froid et son habileté ordinaires l'ensemble des dispositions nécessaires; aussi n'a-t-il pas fallu plus d'une demi-heure pour se rendre maître du feu.

A une heure de la nuit les tambours battaient la retraite dans les rues, annonçant ainsi que toute trace de danger était disparue. Nous ne devons pas oublier de dire que le vent d'ouest régnait avec violence depuis le samedi au matin, et il est hors de doute que si on eût laissé à l'incendie le temps de prendre quelques développements, les bureaux de la majorité générale et une partie de la ville seraient infailliblement devenus la proie des flammes.

— Un crime épouvantable, qui rappelle de tout point celui dont fut victime Cécile Combette de Toulouse, a été commis ces jours derniers à quelques pas de l'embranchement de la route de Narbonne à Béziers, non loin de l'ancienne barrière, sur une enfant de huit ans qui a été violée et tuée. Ce n'est que dans la soirée qu'on a découvert le cadavre de la victime. La justice s'est aussitôt transportée sur les lieux. M. le docteur Labadié a constaté le fait de viol et de strangulation. Les membres

torités de Roanne (corps administratifs) se sont rendues au pied de l'arbre de la liberté sous une tente dressée à l'effet d'y recevoir les inscriptions volontaires des citoyens qui se présenteraient pour être soldats révolutionnaires, au désir de ladite proclamation. »

Ce passage du registre municipal de Roanne nécessite les explications suivantes :

Depuis le commencement de février, le parti girondin avait suscité à Lyon des troubles très-graves; des instructions lui avaient sans doute été adressées par les girondins de la Convention, pour s'emparer de toute l'autorité dans cette ville. Cependant après une lutte très vive, le parti montagnard l'emporta dans les élections de la municipalité. Les manœuvres contre-révolutionnaires des girondins et des royalistes qui se faisaient secrètement leurs alliés, l'insurrection royaliste de la Vendée, les menaces d'une formidable invasion étrangère poussèrent la municipalité montagnarde de Lyon à prendre des mesures violentes pour empêcher que la contre-révolution ne se rendit maîtresse de cette ville. Entre autres elle décréta la formation d'une armée révolutionnaire de cinq mille hommes à lever dans toute l'étendue du département de Rhône-et-Loire, à l'aide d'inscriptions volontaires. C'est pour faire entrer dans les rangs de cette armée, que la municipalité de Roanne engageait les citoyens à se faire inscrire; l'entretien de cette force armée devait être supporté par les citoyens riches. Cette mesure fut sanctionnée par les trois corps administratifs réunis (département, district et municipalité), quoique le département et le district fussent disposés à favoriser les girondins; ils n'osèrent pas montrer d'opposition ou ne voulurent pas encore se mettre en scission ouverte avec la municipalité. Le département de l'Hérault et quelques autres départements avaient adopté ou adoptèrent aussi, ultérieurement,

de la jeune fille étaient dans un état de complète rigidité, sa figure était bouffie et horriblement meurtrie ainsi que le cou.

Cette enfant appartenait à une femme nommée Cussonne, veuve depuis moins de deux ans, d'un journalier nommé Roussel, et qui vivait dans un état perpétuel de malaise, au jour le jour, de son travail; avec trois jeunes enfants sur les bras. Cette pauvre femme travaillait à la campagne; sa petite fille qu'elle avait prise, s'écarta, sans doute, en jouant sur la route ou dans la petite traverse qui y aboutit, et c'est là qu'elle a été trouvée violée et assassinée. Son corps a été porté et déposé à la mairie.

Un vagabond, prévenu du double crime commis sur la jeune fille Roussel, a été mis ce soir en présence du cadavre; sa figure est restée stoïquement impassible. Aux interrogations qui lui étaient faites, il a répondu: « J'avoue que je suis un habile et incorrigible voleur, mais je n'ai jamais été assassin. » On vient de le ramener dans sa prison, au milieu d'une double haie de population visiblement exaspérée.

A sept heures du soir, la victime était portée au cimetière de la ville par un nombreux cortège. Des jeunes filles vêtues de blanc l'accompagnaient; nous avons vu bien des larmes versées sur son passage, hommage donné à cette vierge martyre.

A ce titre, la religion a voulu lui rendre ses plus grands honneurs: elle y a paru dans toutes ses pompes, et y a appelé le clergé de toutes les paroisses.

On a vu, non sans une profonde émotion, M. le commissaire du gouvernement et MM. les membres de la commission administrative au premier deuil, comme pour montrer la part d'intérêt et d'affliction que prenait la ville à cet horrible malheur. (*Patriote de Narbonne*).

— Les fortes pluies de ces jours derniers ont fini par faire déborder les eaux de l'Isère dans plusieurs points de la vallée de Graisivaudan. Dimanche, notamment, l'embarcadère était complètement submergé à Grenoble et en amont de la ville; on apercevait la plaine offrant, en plusieurs endroits, l'aspect d'un lac; il est fort à craindre qu'il n'en résulte des dommages considérables pour la récolte. A la suite de ces pluies, une neige abondante a couvert non-seulement les pics les plus élevés des Alpes, mais même des points extrêmement rapprochés de la plaine. C'est là, en juillet, un fait tout à fait exceptionnel, et dont il n'y avait peut-être pas eu jusqu'à présent d'exemple. Aussi, un froid très vif s'est fait sentir tout-à-coup.

Nous apprenons que la plaine du bourg d'Oison est entièrement inondée, et que le pont de Séchillienne a été emporté.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE.

Voici heure par heure, minute par minute, la relation de la cérémonie funèbre qui a eu lieu jeudi à Paris en l'honneur des citoyens morts dans les journées de juin pour combattre l'anarchie.

Paris, le 6 juillet.

Aujourd'hui, la grande cérémonie funèbre.

Dès six heures du matin, le rappel est battu partout. Gardes nationaux, gardes mobiles, détachements des différents corps de l'armée se rendent aux lieux respectivement désignés.

Clergé, université, autorités civiles, judiciaires et militaires, députations des diverses écoles, tous se préparent à assister à cette imposante solennité. On sait qu'un grand nombre d'inhumations ayant eu lieu déjà, le char funéraire ne doit porter que des corps appartenant à chacun des divers ordres de citoyens qui ont combattu pour la cause de l'ordre dans les journées de juin, de sorte que l'Assemblée, les gardes nationales de la Seine et des autres départements, l'armée, la garde mobile, la garde républicaine auront ainsi dans ce cercueil symbolique des représentants inanimés de leur dévouement à la patrie.

la formation d'une armée révolutionnaire. Les corps administratifs de Lyon approuvèrent en même temps une adresse de la société des Jacobins de Lyon à la Convention pour demander la création et l'établissement à Lyon d'un tribunal révolutionnaire.

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Lyon Dubois-Crancé, Albitte, Nioche et Gauthier, représentants du peuple, nommés commissaires de la Convention près l'armée des Alpes. Sous l'influence d'Albitte et de Dubois-Crancé le projet de la municipalité prit une extension qui lui donna un caractère de violence et de tyrannie beaucoup plus prononcé. Il fut décidé que l'armée révolutionnaire serait de six mille quatre cents hommes pour le seul district de Lyon; qu'elle serait formée par voie de réquisitions directes et personnelles aux citoyens désignés comme les plus patriotes; que tout citoyen requis devrait obéir sous peine d'être déclaré mauvais citoyen. Les fonds destinés à l'entretien de l'armée révolutionnaire devaient être de six millions payables dans les vingt-quatre heures par les citoyens riches. Le même arrêté ordonnait à tous les étrangers non employés ou fonctionnaires de sortir de la ville. Tous les individus suspects d'incivisme devaient être désarmés. Tous les journaux royalistes ou girondins devaient être proscrits dans toute l'étendue du département de Rhône-et-Loire.

Les girondins de Lyon ne manquèrent pas de se faire une arme de cet arrêté pour exciter les sections contre la municipalité. Ceux de la Convention informés du projet qu'avaient formé les jacobins de Lyon d'établir un tribunal et une armée révolutionnaires, firent tous leurs efforts pour annuler ces mesures; dans la séance du 15 mai ils firent décréter sur la motion de Chasset, député de Rhône-et-Loire: « Que les membres du tribunal révolutionnaire de Lyon ne pourraient exercer leurs fonctions; que les citoyens que l'on voudrait arrêter auraient le droit de repousser la force par la force; que les citoyens composant l'armée

En ce moment, entre dix et onze heures, sur l'autel érigé à l'extrémité orientale de la grande avenue des Champs-Élysées, en-deçà des chevaux de Marly, se célèbre le service solennel en mémoire des victimes des quatre journées de juin. Jetons un coup-d'œil sur l'ensemble de cette cérémonie et sur les apprêts. L'autel s'élève sur une large plate-forme à laquelle on arrive par un grand escalier; il est érigé au milieu de la plate-forme sur un soubassement de cinq marches surmonté d'une croix et supporté par quatre colonnes, il est couronné par un magnifique baldaquin qui n'a pas moins de 20 mètres de hauteur.

Depuis la place de la Concorde jusqu'à la Bastille, sur toute la ligne des boulevards, des banderolles aux trois couleurs sont tendues de chaque côté, et, d'espace en espace, sont disposés des escussons portant, les uns cette inscription: « Morts pour la République. » Les autres: « 23, 24, 25 et 26 juin. » La façade du palais de l'Assemblée nationale et celle de la Madeleine sont tendues de noir ainsi que les portes Saint-Denis et Saint-Martin; la colonne de Juillet est enveloppée d'un long crépe.

En avant, se dressent deux grands pylones de 22 mètres de hauteur que surmontent des cassolettes enflammées: Tout autour de la grille de la colonne sont rangées 16 autres cassolettes antiques sur autant de piédestaux. Le tout est relié par une balustrade bronzée.

Revenons à la messe. Elle se célèbre sans musique; on n'entend que les chants d'église. Ainsi qu'ils en ont exprimé le désir, les membres de l'Assemblée nationale assistent debout au service funèbre.

Il est environ midi l'absoute est donnée. Le cortège se met en marche vers l'église de la Madeleine entre deux haies de troupes, suivant l'ordre indiqué au programme. Le char est traîné par seize chevaux blancs. C'est un véritable monument roulant qui a la forme d'un cénotaphe grec entouré de faisceaux et de candélabres.

Le char est arrivé sur la place de la Madeleine; il s'arrête à l'entrée de l'église où vont être provisoirement déposés les cercueils.

Ces cercueils sont portés dans l'intérieur du temple, pendant que le clergé procède à la cérémonie de l'inhumation, le cortège fait le tour du monument.

Tout est consommé! Le cortège s'écoule en silence par le boulevard et la rue Duphot. Une foule immense stationne aux environs. L'ordre le plus parfait règne; partout un pieux recueillement. La tristesse est empreinte sur tous les visages.

D'après le programme publié, le convoi devait suivre la ligne des boulevards, depuis la place de la Concorde jusqu'à la Bastille. Mais il a été modifié mercredi soir, grande et donc été la surprise et le désappointement de la foule des curieux qui s'étaient portés sur les boulevards pour voir passer le cortège.

Le général Changarnier assistait à la cérémonie, entouré d'un nombreux état-major, une foule de gardes nationaux se pressaient autour de leur nouveau général, dont la physionomie douce et spirituelle semblait ajouter aux sympathies qu'il inspire depuis long-temps.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

— Lundi dernier, un garde-pêche, en faisant sa ronde, a trouvé au bord de la Loire, sur le territoire de la commune de St-Maurice, le cadavre d'un jeune homme, portant à la tête de fortes contusions.

— Samedi 8, un orage terrible a éclaté, à 7 heures du soir, sur les communes situées à l'extrémité sud-est de la plaine de Montbrison. On manque de détails sur

révolutionnaire ne pourraient agir dans l'étendue du département que sur la réquisition des corps administratifs, et dans les autres départements que par les ordres du pouvoir exécutif.

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur les événements qui précéderent les hostilités entre les girondins et la municipalité de Lyon. Le 29 mai, la lutte se vida par les armes; la municipalité fut vaincue; les girondins firent arrêter et jeter dans les fers tous les membres de la municipalité, du conseil-général de la commune et du comité de salut public, et une foule de citoyens qui avaient fait cause commune avec eux.

La ville de Roanne un moment abusée par la duplicité des fédéralistes Lyonnais, envoya dans le mois de juin à Lyon, les officiers municipaux, Denis et Berthier, pour prendre part aux mesures qui devaient être arrêtées dans le congrès départemental qui se tenait dans cette ville. Mais les Roannais réparèrent ensuite noblement cette erreur momentanée. Les girondins Lyonnais avaient institué une autorité qui devait concentrer tous les pouvoirs dans le département de Rhône-et-Loire et qui prit le nom de *commission populaire républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire*; elle fut composée en grande partie des envoyés des cantons du département; cette commission s'installa le 1^{er} juillet à l'Hôtel-de-Ville dans la salle publique du conseil-général de la commune. Le 4 juillet la commission populaire tint une séance dans laquelle on discutait la question de savoir si les Lyonnais reconnaîtraient l'autorité de la Convention; les débats se prolongeaient et le résultat de la discussion devenait douteux, lorsque apparut tout-à-coup au milieu de l'assemblée l'un des principaux chefs girondins de la Convention nationale; c'était Biroteau, député des Pyrénées orientales. Il prononça un discours qui ranima l'énergie anti-nationale de la commission populaire. Elle prit une foule de mesures qui la mettaient en révolte ouverte

l'étendue du sinistre qui a frappé ces localités, mais il paraît que les communes d'Unias, Boisset-les-Mont-rond, l'Hôpital-le-Grand, ont été complètement ravagées; une grêle énorme et d'une abondance effrayante a haché toutes les récoltes; les toitures des maisons même étaient enfoncées sous le poids de la grêle et de la pluie. Ce malheur sera d'autant plus grand pour ces communes, que déjà les années précédentes elles ont beaucoup souffert lors des inondations qui ont désolé notre pays.

— Le 4 du courant, le nommé Valette, gouverneur des mines de Montrambert, ayant reçu l'ordre de ses chefs de reprendre les fonctions qu'il avait quittées le 1^{er} juin dernier, à la suite d'une plainte portée par les ouvriers de ce puits, a été l'objet des plus graves violences de la part de ces ouvriers. Valette, voyant leurs dispositions hostiles, s'éloignait pour se rendre à un autre puits, lorsqu'il fut saisi et garotté; cependant, grâce à sa fermeté et sa force, ce malheureux put se soustraire aux mauvais traitements qu'on lui préparait et regagner son domicile, mais non sans avoir essuyé une grêle de pierres.

La justice a été prévenue.

— Une émeute a eu lieu mercredi à Saint-Jean-Bonnefond, près de Saint-Etienne. Nos lecteurs se souviennent peut-être que c'est dans cette commune qu'un pauvre fou, originaire de la Haute-Loire, du nom de Dignonnet, et qu'on appelle le dieu des *béguins*, est allé à plusieurs reprises prêcher sa religion. Plusieurs fois déjà il a été arrêté et mis en prison, et nous ne comprenons pas qu'on l'ait remis en liberté. C'est ce qui a eu lieu cependant. Il est retourné à Saint-Jean-Bonnefond, où il a fait naître mercredi dernier une collision. Il y a eu une personne tuée et plusieurs blessés. Dignonnet a été arrêté et conduit à la prison de Saint-Etienne. Il était dans un état déplorable. Sa figure portait des blessures graves et ses vêtements étaient couverts de sang.

— Nous rappelons que les examens pour l'admission à l'école des maîtres ouvriers mineurs d'Alais (Gard), doit avoir lieu dans le courant du mois d'août.

Les conditions du programme sont faciles à remplir, l'augmentation des bourses accordées pour cette école en permet l'accès à un plus grand nombre de jeunes ouvriers qui se destinent au travail des mines; ils recevront à Alais une instruction qui leur ouvre une carrière avantageuse.

Le programme d'admission est déposé à la préfecture de la Loire, à Montbrison.

— Une correspondance parisienne nous apprend aujourd'hui qu'il est question de concentrer des régiments dans les départements de l'Allier, de la Creuse, du Cher, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme. Cette mesure, aurait lieu en conséquence du projet formé par le gouvernement de faire juger Barbès et les autres accusés du 15 mai à Riom.

— Un journal de Lyon explique de la manière suivante le retard extraordinaire éprouvé par la malle de Paris arrivée à Lyon le mercredi 5 juillet:

« La malle en question portait, dit-on, des instructions précises et détaillées aux chefs de complot qui devaient éclater à Lyon, ce jour-là ou le lendemain. Informée de cette particularité après le départ du courrier de Paris, l'autorité centrale aurait envoyé ordre, par le télégraphe, de suspendre la marche de la malle. Pendant ce temps d'arrêt, le général Gêmeau était avisé par voie télégraphique de ce qui se préparait, et recevait des instructions en conséquence. C'est par suite de ces révélations et de ces avis, que la marche de la malle de Paris se serait trouvée suspendue pendant douze heures, et que l'autorité militaire aurait concentré à Lyon les forces imposantes qui, par bonheur, y sont demeurées

contre la Convention, notamment en faisant enlever tous les fusils qui existaient dans les fabriques de Saint-Etienne. Quelques jours après, Chasset, député de Rhône-et-Loire et girondin comme Biroteau, vint aussi souffler le feu de la guerre civile à Lyon; Brirot se rendait aussi à Lyon dans le même but, mais il fut arrêté à Moulins.

Les deux chefs girondins furent bientôt obligés de quitter Lyon; ils avaient compté diriger l'insurrection Lyonnaise, et déjà elle était menée par des royalistes qui se couvraient du masque républicain. Une foule de réfugiés, d'émigrés et de contre-révolutionnaires de toute espèce vinrent prendre du service dans l'armée des insurgés; un chef et des officiers expérimentés manquaient à cette armée; on ne pouvait les trouver que parmi les officiers royalistes qui avaient quitté le service; la commission prétendue populaire républicaine n'hésita pas à se livrer aux royalistes. Le 8 juillet elle décida que le commandement des troupes serait offert à Perrin de Précé, ex-maréchal-de-camp des armées du roi, et qui avait combattu au 10 août pour la défense de la royauté. Un courrier lui fut expédié à Semur en Brionnais (1) où il faisait sa résidence. Précé composa presque entièrement son état-major d'officiers royalistes. Du reste, tous ces hommes eurent le soin, pour mieux tromper les Lyonnais et les départements, de protester avec la plus haute impudence de leur attachement pour la république, dont ils auraient causé la ruine, sans l'énergie du parti montagnard.

(1) Précé était né à Semur le 15 janvier 1742. Le courrier qui lui porta sa nomination, le trouva à Roanne.

(La suite au prochain numéro.)

inactives, mais dont on ne peut pas dire assurément que la présence ait été inutile. »

— De nouvelles perquisitions ont eu lieu à Perrache; elles ont eu pour résultat la découverte d'une grande partie des mousquetons pillés, il y a un mois environ, dans ce quartier. Ces armes ont été transportées dans nos arsenaux.

— On a arrêté, dans la journée de mercredi, plus de cinquante individus étrangers à Lyon, débarqués depuis peu. Les caves de l'Hôtel-de-Ville sont pleines de détenus.

Les funérailles de M. de Châteaubriand ont dû avoir lieu samedi à Paris.

L'illustre écrivain était le doyen de l'académie française, où il occupait le fauteuil n° 6, occupé avant lui par Marie-Joseph Chénier. M. de Châteaubriand fut élu en 1811.

Né à Cherbourg, arrondissement de Saint-Malo, en 1768, M. de Châteaubriand a vécu soixante dix-neuf ans. A 17 ans il entra sous-lieutenant au régiment de Navarre.

En 1790, il passa en Amérique et vécut au milieu des sauvages Indiens. Il y fit les *Natchez*.

Révenu en 1792, il assista au siège de Thionville où il fut blessé par un éclat d'obus. Il passa ensuite en Angleterre, où il publia l'*Essai historique, politique et moral des révolutions anciennes et modernes*.

Plus tard parut le *Génie du Christianisme*; la première édition est de 1802.

Châteaubriand était rentré en France après le 18 brumaire et avait été nommé secrétaire d'ambassade à Rome, près du cardinal Fesch.

En 1804 il fut nommé plénipotentiaire en Valais. La mort du duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes lui fit donner sa démission.

Ce fut au milieu de 1806 qu'il partit pour Jérusalem. Il en revint en 1807. Les *Martyrs* parurent en cette année.

L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* ne parut qu'en 1812.

En 1814 il publia une brochure très-hardie et qui fit une grande sensation politique; elle était intitulée: *de Bonaparte et des Bourbons*.

Louis XVIII le nomma ambassadeur en Suède; mais le retour de Napoléon l'empêcha de partir pour sa destination.

Pendant les cent jours, il se retira à Gand, où de concert avec M. Guizot il fit le célèbre *Moniteur de Gand*.

En 1815 il fut fait pair et ministre d'Etat; mais le 5 septembre 1817, une ordonnance royale lui retira ce dernier titre par suite d'un écrit très-hardi sur l'autorité royale: *La monarchie selon la Charte*.

Ambassadeur en Prusse puis à Londres, en 1821, il fut nommé, le 28 décembre 1822, ministre des affaires étrangères.

Il assista ensuite au congrès de Vérone où il essaya vainement de faire triompher quelques idées libérales.

Exclu brutalement du ministère par M. de Villèle, il entra dans les rangs de l'opposition; il plaida éloquemment la cause des Grecs, défendit la liberté de la presse et toutes les idées généreuses de l'époque.

Il était ambassadeur à Rome au moment où la branche aînée se creusait un abîme par son obstination à suivre les idées rétrogrades.

Porté en triomphe à la chambre des pairs après la bataille des journées de juillet 1830, M. de Châteaubriand y prononça un discours remarquable après lequel il donna sa démission de pair de France.

Rentré dans la vie privée, l'illustre écrivain s'occupa de la publication de ses œuvres complètes dont il a paru plusieurs éditions et de la rédaction de ses *Mémoires d'outre-tombe*, qu'on attendra maintenant avec impatience.

UN MÉCONTENT. — Anselme Lorrin, ouvrier charpentier, était traduit devant la police correctionnelle (6^e chambre), sous la prévention d'outrages à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Lorrin n'est pas un de ces hommes qui grossissent des rassemblements et mêlent leur voix à la voix de mécontents. Il fait ses affaires tout seul. C'est ainsi que le 2 juin dernier il cheminait le long des quais, à grands pas, et répétant tout le long de sa route, à lui-même et sans s'adresser à personne: « Décidément, je ne suis pas content de l'Assemblée nationale... L'Assemblée nationale ne fait pas mon affaire... C'est pourtant moi qui l'ai nommée, et elle ne devrait pas l'oublier... Ça n'est pas ça qu'elle m'avait promis... Bien sûr que je ne suis pas content de l'Assemblée nationale. »

Cependant un gardien de Paris qui, d'aventure, se trouvait faire le même chemin que Lorrin, l'engagea à toutologuer un peu plus bas.

L'ouvrier prit fort mal les observations du gardien: « Oh! oh! lui dit-il, est-ce que tu es de l'Assemblée nationale, toi? Eh bien! va leur z'y dire, à tes camarades, que je ne suis pas du tout content d'eux; que

c'est tous des fainnants, et que ce n'est pas pour ça que je les ai nommés; tu leur diras que c'est de ma part, Pierre-Sébastien-Anselme Lorrin, charpentier, rue Planche-Mibray. »

Le gardien de Paris mit la main sur le collet de l'ouvrier et voulut le conduire au poste; mais celui-ci se défendit de toutes les armes que la nature lui a données, tout en vociférant contre l'agent, qu'il s'obstinait toujours à prendre pour un membre de l'Assemblée nationale; et dans la lutte l'uniforme tout neuf du gardien fut notablement compromis. Enfin, le dépositaire de l'autorité parvint à avoir raison de Lorrin, qui alla coucher au violon.

Aujourd'hui Lorrin témoigne son regret de tout ce qu'il a dit à l'agent de l'autorité; mais s'il le regrette, c'est parce que cet agent n'est pas de l'Assemblée nationale. « Bien sûr, dit-il, que si j'avais pas cru qu'il soit de l'Assemblée, je n'y aurais pas soufflé mot, à c't homme. »

M. le président: Vous deviez bien savoir que vous parliez à un gardien de Paris.

Le prévenu: Comment donc que j'aurais pu savoir ça? Est-ce que j'connais c't'uniforme-là, moi?... Autrefois nous avions les gardes municipaux et les sergents de ville: on connaissait ça; mais depuis qu'on nous les a défaits on ne sait plus à qui on a affaire. J'crois que c'était un membre de l'Assemblée nationale, et j'étais bien aisé de lui dire son fait.

M. le président: Si c'eût été un membre de l'Assemblée nationale, vous auriez dû le respecter encore plus.

Le prévenu: Ah! mais non!... ah! mais non!... Ils ont trompé ma confiance; ils devaient faire aller la charpente, et la charpente ne va pas.

Le tribunal condamne Lorrin à 16 fr. d'amende et aux dépens. (Droit.)

On lit dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*:

« Dominique, le fameux Dominique, le patriarche des ours de la vallée d'Ossau, Dominique a enfin trouvé son maître. Depuis plus de dix ans, tous les chasseurs des environs poursuivaient ce monstrueux animal, mais c'est tout au plus si quelqu'un d'eux avait été assez heureux pour apercevoir ses traces, si larges, dit-on, qu'un bétet de moyenne grandeur pouvait à peine les recouvrir. Le sieur Loustau, garde forestier de Bielle, n'était pas un des moins ardents à la poursuite de Dominique; sa persévérance devait être couronnée de succès.

« Vendredi dernier, après avoir passé toute la journée à guetter son passage sur la montagne de Camelot, au-dessus de l'Estibère, non loin du pic du Midi, dans un poste où il avait le matin même découvert l'empreinte de ses pas, Loustau se disposait à se retirer, à l'entrée de la nuit. Au moment où il se levait, il entendit à une certaine distance le craquement des branches, et bientôt il vit Dominique qui se dirigeait précisément vers le rocher derrière lequel il s'abritait. L'ours cheminait paisiblement, humant l'air à droite et à gauche et s'arrêtant de temps à autre; arrivé à une cinquantaine de pas du chasseur, il s'arrêta et se mit à gratter la terre de sa puissante griffe. La perplexité de Loustau fut grande en cet instant: aucun obstacle ne le séparait, il est vrai, du redoutable animal; mais il faut être bien sûr de son coup pour se hasarder à tirer sur un pareil gibier à une distance aussi considérable.

« Cependant, Dominique ne bougeait pas; la nuit venait, et Loustau ne pouvait pas se résoudre à le quitter, après l'avoir si long-temps cherché, sans lui laisser une marque de souvenir. Après quelques secondes de réflexions, son parti fut pris; le canon de son fusil s'abaissa lentement et l'ours reçut, au défaut de l'épaule gauche, une balle qui sortit près la clavicule droite. L'animal, se sentant blessé, poussa un effroyable rugissement: il regarda autour de lui pour voir d'où était parti le coup, et, guidé par son instinct, prit bientôt la course vers le poste où se tenait Loustau.

« Celui-ci, à travers une fissure de roc, distinguait parfaitement son redoutable adversaire. « Je n'aurais pas alors donné deux sous de ma peau, » disait-il plus tard en racontant les détails de cette effroyable scène. Malgré cela, avec un merveilleux sang-froid, il rechargeait son fusil, et quand Dominique ne fut plus qu'à une douzaine de pas, il se découvrit bravement et marcha droit sur lui. A peine avait-il tourné le rocher, que l'ours l'apercevant se dressa sur ses deux pattes de derrière pour prendre son élan; mais l'intrépide chasseur ne lui en laissa pas le temps, et avec une adresse égale à son courage, il lui envoya une balle dans l'oreille. Dominique tomba terrassé, mais non pas mort encore, il lui fallut, pour l'achever, lui tirer un coup de fusil à bout portant.

« Loustau redescendit alors vers Gabas, et vint raconter sa victoire. Le lendemain, plusieurs hommes montèrent au Camelot pour chercher l'énorme bête, qui ne pèse pas moins de 500 livres. Dominique va être empaillé, et sa peau sera un trophée qui rappellera aux futures générations de chasseurs la victoire de Loustau.

Mais que deviendront nos amateurs, s'ils n'ont plus l'espoir de troubler Dominique? Les montagnes de Gabas seront pour eux désanchantées. »

MERCURIALES DES MARCHÉS.

ROANNE. — 11 juillet 1848.

Froment, 1 ^{re} qualité.	3 60	Haricots de couleur.	2 40
— 2 ^e id.	3 25	Fèves	3 25
Seigle, 1 ^{re} qualité.	2 40	Colza	»
— 2 ^e id.	2 20	Graines de chanvre.	3 25
Orge.	2 »	Foin (100 k.)	4 »
Avoine	1 50	Paille	5 »
Haricots blancs	3 25		

A Roanne, il est arrivé au marché d'hier 900 doubles-décalitres de froment, et 600 de seigle;

On a vendu 900 doubles-décalitres de froment et 600 de seigle.

MONTBRISON. — 8 juillet 1848.

Froment, 1 ^{re} qualité.	3 80	Colza	4 20
— 2 ^e id.	3 70	Pommes de terre, 100 k.	3 60
— 3 ^e id.	3 60	Farine 1 ^{re} qualité, 125 k.	45 »
Seigle, 1 ^{re} qualité.	2 60	— 2 ^e id.	42 »
— 2 ^e id.	2 50	Vin de 1847, les 200 l.	24 »
Orge.	2 »	Foin les 100 k.	6 »
Avoine	1 55	Paille. id.	7 »

Le Gérant, A. FARINE.

BIOGRAPHIE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE. Cette publication, aussi piquante par la forme que par les détails qu'elle contient, est indispensable à tous ceux qui lisent les compte-rendus des séances de l'Assemblée nationale, afin d'assigner aux discours de chacun de ses membres le sens et la portée qui leur conviennent et que les auteurs de *Notre Histoire* (revue qui paraît tous les dimanches depuis le 1^{er} mars et qui, moyennant 12 fr. par an, 7 fr. pour six mois, peut tenir lieu de tous les journaux de Paris), ont rédigé d'abord pour leurs abonnés un gros volume in-18 de plus de 400 pages avec de beaux portraits lithographiés. Prix: 3 fr.; texte seul, 2 fr.

DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL. C'est là une brochure d'une haute portée qui a valu à son auteur, M. Kérambeau, l'un des rédacteurs de *Notre Histoire*, l'approbation de M. Cormenin et de M. Jules Simon, rapporteur de la commission du travail à l'Assemblée nationale, qui non-seulement l'ont engagé à l'imprimer, mais encore lui ont donné leur recommandation auprès de leurs amis et des comités agricoles des départements. Prix: 25 c.

La *Biographie des Représentants du Peuple* et l'*Organisation du Travail* se vendent à Paris, au bureau de *Notre Histoire*, rue des Petites Ecuries, n° 37.

LA FRANCE NOUVELLE,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

Rédigé par M. ALEXANDRE DUMAS,

PARAISANT TOUTS LES JOURS.

Prix de l'abonnement: 14 fr. pour six mois; 26 fr. pour l'année. On s'abonne place de la Bourse, n° 13, à Paris, et chez tous les libraires.

NOTRE HISTOIRE, ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE,

JOURNAL PARAISSANT LES DIMANCHES,

Par livraisons de 2 feuilles grand in-8° compactes.

Abonnement: — Un an, ou 2 volumes de 1,600 pages, Paris, 10 fr.; départ., 13 fr.; étrangers, 15 fr. Six mois, ou 1 volume de 800 pages, 6

ON SOUSCRIT A PARIS, AU BUREAU, RUE DES PETITES-ÉCURIES, N° 47.

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE.